



CREPI

Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion

A L S A C E

F R A N C H E - C O M T É

(Association de moins de 10 salariés)

Taxe d'apprentissage 2022

SOUTENEZ NOS ACTIONS EN FAVEUR
DE L'EMPLOI !

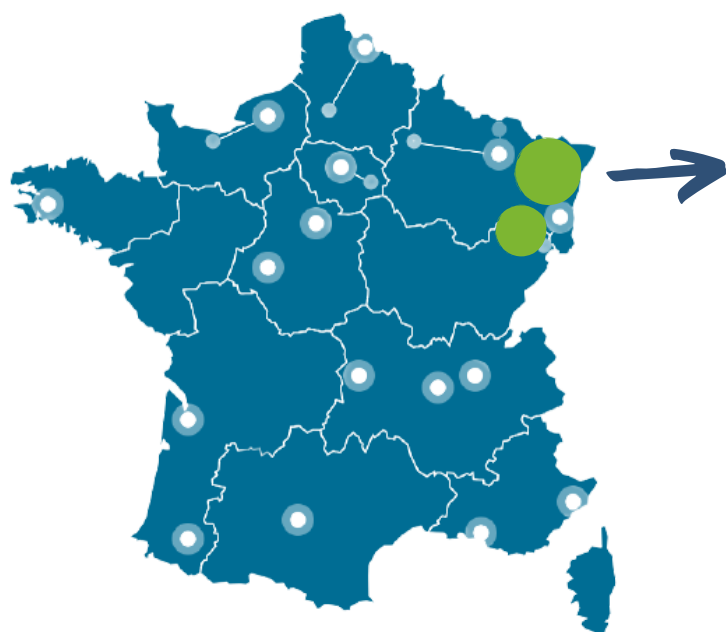
WWW.CREPI.ORG

CREPI Alsace Franche-Comté

Créé en 2015, le CREPI Alsace Franche-Comté (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) est une association de loi 1901, reconnue d'intérêt général qui a pour but de participer à la lutte contre l'exclusion grâce à des actions de retour à l'emploi.

Depuis 5 ans le CREPI Alsace Franche-Comté propose :

- La mise en place et coordination d'actions « passerelles » entre les demandeurs d'emploi et les entreprises
- L'accompagnement individuel et le parrainage de demandeurs d'emploi
- L'animation du club d'entreprises adhérentes et la sensibilisation des dirigeants à la Responsabilité Sociétale : petits déjeuners thématiques, conférences, soirées de cooptation...



alsace@crepi.org
07.82.10.52.05

Siège social
S/C DRH EES-CLEMESSY SA
18 rue de Thann
68057 Mulhouse

Adresse postale
4 rue du Fort Hatry
90000 Belfort

Le CREPI Alsace en 2020 c'est :



515 personnes
accompagnés
en 2020



219 solutions
d'emploi trouvées
dont 69% en emploi durable



150 entreprises
membres
et partenaires
dynamiques

Actions financées par la taxe d'apprentissage :

- *Découverte des métiers* : Ambassadeurs des Métiers, Rallye pour l'emploi
- *Orientation professionnelle* : Parrainage, Rallye pour l'Emploi, Rencontres pour l'alternance

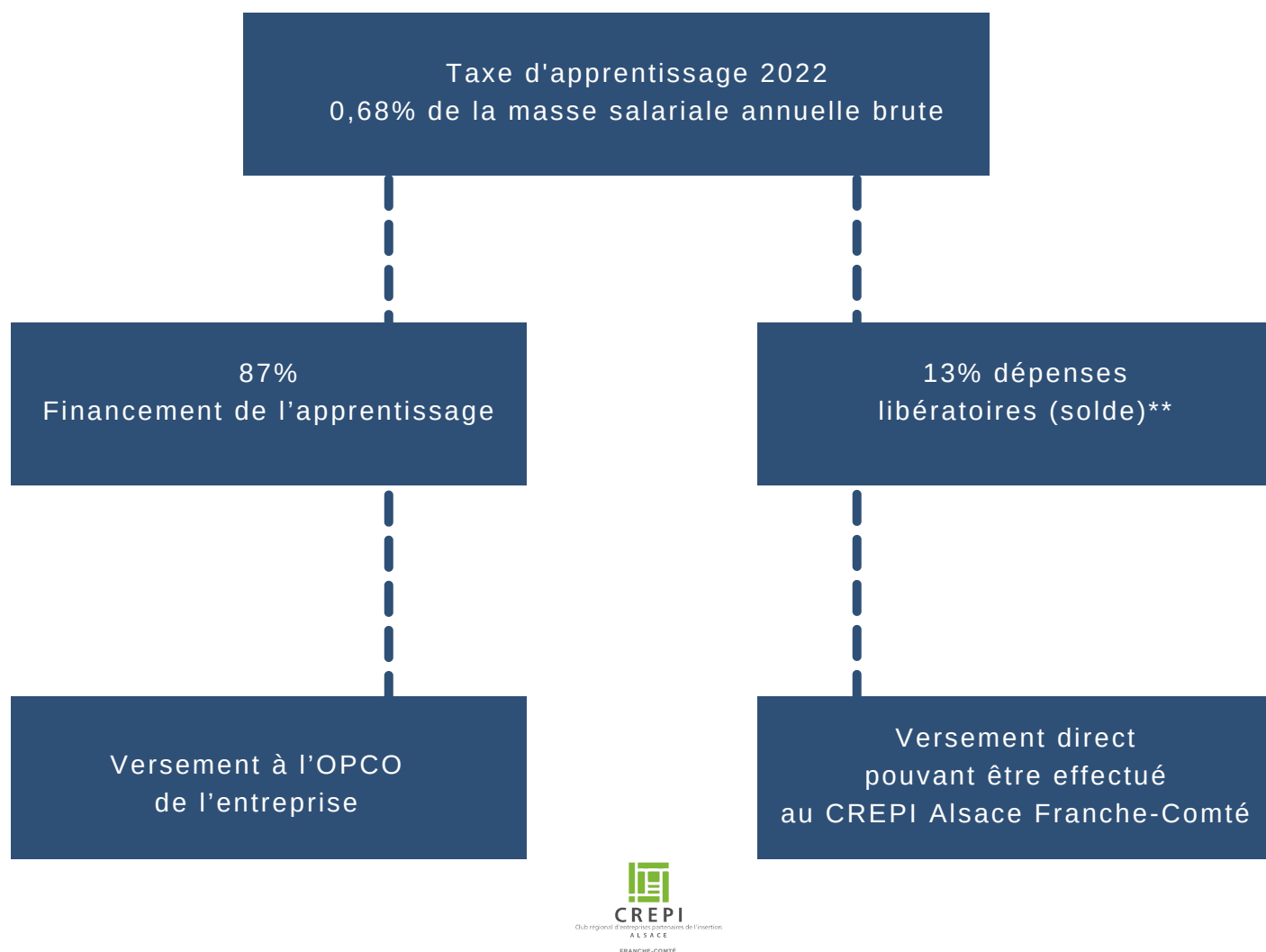
Campagne de collecte

Taxe d'apprentissage 2022

Pourquoi soutenir nos actions en faveur de l'emploi ?

- ➔ Favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées via des actions favorisant la rencontre directe.
- ➔ Innover pour créer des passerelles entre demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises et partenaires de l'emploi.
- ➔ Faire connaître et promouvoir vos métiers et vos actions en matière de RSE.

Quelle fraction de la taxe d'apprentissage nous verser ?



**Le calcul du solde à acquitter en 2022 s'effectue sur la base de la masse salariale annuelle brute 2021.

Modalité de calcul : $(0,68\% \times \text{MSAB } 2019) \times 13\%$

A noter :

La taxe d'apprentissage est une contribution due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit leur statut, qui permet de financer les dépenses relatives au développement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Depuis la loi avenir professionnel du 5 septembre 2018 une fraction de la taxe d'apprentissage peut être librement dépensée, notamment en effectuant un versement direct à un organisme habilité de votre choix. Il s'agit du solde (ancien hors-quota ou barème).

BULLETIN DE VERSEMENT

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Merci de le compléter et de nous le retourner avant le 31 mai 2022.
Un reçu vous sera délivré pour attester de votre versement

ENTREPRISE

Nom : Adresse :
Code Postal : Ville :
N°Siret :
Code APE :

Montant du versement..... Euros

- **Par virement** : mentionner « Versement solde TA 2022 ».

IBAN : FR76 1027 8030 2100 0207 9140 147

BIC : CMCIFR2A

- **Par Chèque** : à l'ordre du CREPI Alsace

CONTACT ENTREPRISE

Nom/Prénom : Fonction :
Téléphone : Email :

Date, Signature
et cachet

CREPI Alsace Franche-Comté - 07.82.10.52.05 – alsace@crepi.org-
SIRET : 818 058 158 00010